



NOTE D'ORIENTATION

PROGRAMME DE GESTION DURABLE DE LA FAUNE SAUVAGE SWM PROGRAMME

Reconstruire en mieux dans un monde post-covid-19: réduire les risques de propagation de maladies à l'homme liés à la faune sauvage

Cette note d'orientation fournit aux décideurs un ensemble de recommandations¹ pratiques qui peuvent être mises en œuvre pour prévenir de futures épidémies causées par la propagation de maladies provenant de la faune sauvage et de la viande de ces animaux. Les recommandations sont basées sur un livre blanc,² qui évalue:

- pourquoi la propagation des maladies de la faune sauvage à l'homme se produit et comment ces épidémies de zoonoses peuvent se propager et devenir des épidémies et des pandémies comme la covid-19;
- quels efforts peuvent être faits pour prévenir et détecter les épidémies futures et atténuer leurs impacts en renforçant la résilience.

Cette note d'orientation a été élaborée dans le cadre du Programme de gestion durable de la faune sauvage (SWM Programme), qui est une initiative de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) financée par l'Union européenne³.

Principales recommandations

PRÉVENIR: Minimiser les risques d'exposition aux agents pathogènes de la faune sauvage aux interfaces entre l'homme, la faune sauvage et le bétail et atténuer les impacts en renforçant la résilience

Maintenir les écosystèmes intacts et/ou non fragmentés: Prévenir la surexploitation, la fragmentation et la conversion des écosystèmes naturels afin de réduire les interfaces homme-faune sauvage et bétail-faune sauvage, en particulier dans les environnements où le risque de propagation des maladies zoonotiques est élevé. Ceci peut être réalisé en:

- reconnaissant et respectant les droits et l'autorité des peuples autochtones et des communautés locales à continuer à préserver l'intégrité écologique de leurs territoires traditionnels;
- mettant un terme à la fragmentation, par exemple en empêchant la construction de nouvelles routes à travers des écosystèmes intacts riches en faune sauvage;

- restaurant les paysages fragmentés qui abritent encore la faune sauvage, comme les zones exploitées de manière sélective;
- promouvant une planification de l'utilisation des terres inclusive et informée avec une approche *Une seule santé*.

Réduire la demande urbaine de viande provenant de la faune sauvage: Dans les zones où la chasse et la consommation de viande provenant de la faune sauvage se produisent à des niveaux non durables, soutenir des campagnes de marketing social ciblées pour réduire ou arrêter la consommation de ce type de viande dans les villes de province où il existe d'autres sources de protéines (par ex. les poissons d'élevage).

Renforcer les contrôles sur le commerce de la faune sauvage: Lorsque le commerce de la faune sauvage est légal, un bon équilibre entre les approches d'application et de réglementation doit être envisagé pour:

- mettre un terme au trafic illégal des espèces;
- améliorer la gestion légale du commerce, en particulier sur les marchés où la vente d'espèces sauvages vivantes et de leur viande fraîche a lieu sur les mêmes étalages que la vente d'animaux domestiques vivants et de leur viande;
- appliquer des interdictions de commerce sélectives ciblant les espèces évaluées comme représentant un risque plus élevé d'héberger des agents pathogènes à potentiel zoonotique⁴.

Promouvoir les normes de sécurité sanitaire des aliments et d'hygiène «de la brousse à l'assiette»: Éduquer et sensibiliser sur les maladies liées à la faune sauvage et les risques liés à certaines pratiques. Développer les capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments et d'hygiène pour éviter la propagation éventuelle de zoonoses d'origine alimentaire à tous les niveaux des chaînes de valeur de la viande provenant de la faune sauvage.

Soutenir l'évaluation des risques: Investir dans l'évaluation des risques le long des chaînes de valeur de la faune sauvage. Cela permettra aux interventions d'être prior-

isées et ciblées sur les points à risque accru. Elles seront donc plus efficaces pour réduire les risques zoonotiques et lutter contre les facteurs d'émergence de maladies.

Développer des systèmes alimentaires locaux durables et sûrs: Garantir la sécurité alimentaire rurale en permettant une consommation continue de viande provenant d'animaux sauvages par les peuples autochtones et les communautés rurales. Cela devrait être autorisé lorsque:

- aucune source alternative de protéines n'existe;
- seules les espèces non protégées sont consommées;
- les espèces présentent de faibles risques de propagation de maladies;
- des mesures de sécurité sanitaire des aliments appropriées au niveau local existent.

En outre, diversifier et augmenter l'approvisionnement alimentaire en promouvant et en soutenant une production alimentaire locale, durable et saine, ainsi que des sources alternatives de revenus pour nourrir les familles rurales et urbaines, en particulier celles qui dépendent de la faune sauvage pour leur nourriture et leurs moyens de subsistance (par ex. dans les petites villes isolées). Cela peut notamment être réalisé grâce à une agriculture climato-intelligente ou agro-écologique.

DÉTECTER: Assurer une détection et une notification précoces des futures contaminations zoonotiques et des épidémies aux interfaces entre l'homme, la faune sauvage et le bétail

Soutenir des systèmes de surveillance de première ligne efficaces, avec des systèmes de détection précoce:

Soutenir l'élaboration de programmes durables de surveillance des maladies de la faune sauvage. Ils devraient signaler les premières menaces, informer sur les risques épidémiologiques et suivre l'impact des interventions. Ils offriront une protection supplémentaire là où les mesures se seront révélées inefficaces ou insuffisantes. Pour les maladies à transmission aviaire, il est possible de s'appuyer sur un programme de suivi des populations

d'espèces d'oiseaux «sentinelles de la santé» pour établir des systèmes de surveillance à long terme.

Cartographier les zones à risque: Investir dans le développement d'une modélisation prédictive basée sur des indicateurs de santé des écosystèmes connus comme étant corrélés aux risques d'émergence des zoonoses (par ex., la richesse en espèces de mammifères, la déforestation récente) pour cartographier les zones à risque où cibler géographiquement les efforts de détection.

RÉPONDRE: Mettre en place une politique, une réglementation et des systèmes opérationnels à partir de l'approche *Une seule santé* au niveau national pour améliorer la prévention, la préparation et la réponse à la prochaine épidémie

Assurer une plus forte implication des secteurs de la faune sauvage et de la foresterie dans l'approche *Une seule santé*, en particulier pour accroître le développement et la mise en œuvre d'actions plus en amont qui traitent les facteurs d'émergence de maladies liés à l'utilisation des terres (fragmentation des forêts, perte d'habitat).

Soutenir la mise en œuvre nationale de l'approche *Une seule santé*: Améliorer la collaboration, la coordination, la planification et les réponses conjointes entre les disciplines et entre les ministères, y compris les secteurs de la faune et de la forêt, en:

- renforçant les capacités relatives à l'approche *Une seule santé*;

- établissant des procédures de prise de décision coordonnées basées sur des éléments déclencheurs prédéfinis;
- maintenant des systèmes d'information intégrés et interoperables;
- encourageant une collaboration régionale et internationale efficace.

Renforcer les cadres juridiques sectoriels: Réformer et élaborer des lois, en particulier celles relatives à la santé animale, à la gestion de la faune sauvage et à la sécurité sanitaire des aliments, afin de réduire les risques zoonotiques et de renforcer la résilience de la population aux chocs. Veiller à ce que la réforme des cadres juridiques soit inclusive (c.-à-d. socialement acceptable et respectueuse des droits de l'homme). Définir clairement les rôles, les responsabilités et les budgets pour garantir que les lois sont effectivement mises en œuvre et garantir une coordination et une collaboration intersectorielles efficaces.

Promouvoir la formalisation des régimes fonciers qui améliorent la gestion communautaire des terres et des ressources naturelles, et des politiques de planification inclusive de l'utilisation des terres: Reconnaître et définir formellement les droits fonciers relatifs aux terres, aux pêches et aux forêts des peuples autochtones et des communautés locales. Cela contribuera à améliorer et à garantir des systèmes alimentaires locaux durables, y compris les systèmes alimentaires qui dépendent de la faune sauvage, et contribuera à maintenir l'intégrité et la santé des écosystèmes.

Renforcer l'engagement politique pour lutter contre les maladies zoonotiques: Fournir des informations appropriées et en temps opportun aux décideurs politiques et aux autres parties prenantes nationales clés sur les preuves actuelles et les causes des nouvelles maladies. Cela comprend les modifications des habitats naturels et les changements dans les pratiques agricoles et le comportement humain.

Note: Les défis relatifs à la viande provenant de la faune sauvage et la réponse du SWM Programme

La viande provenant de la faune sauvage est essentielle pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les moyens de subsistance et l'identité culturelle de millions de représentants de peuples autochtones et de communautés locales. L'interdiction de consommer et commercer ce type de viande dans les zones rurales où les populations ne peuvent pas développer l'élevage ni de bétail ni de poisson pourrait entraîner une augmentation de la malnutrition et de la pauvreté. Dans les zones urbaines, le commerce de la viande provenant de la faune sauvage (alimenté par la chasse commerciale) peut contribuer de manière significative à l'économie nationale. Cependant, la chasse a déjà atteint des niveaux insoutenables dans de nombreux endroits où le gibier est commercialisé, et son rôle dans l'économie diminuera à mesure que les populations sauvages seront épuisées.

La chasse, la transformation, le commerce et la consommation de la faune sauvage présentent des risques majeurs pour la santé publique mondiale. Les risques augmentent tout au long de la chaîne d'approvisionnement de ce type de viande, des zones de chasse aux consommateurs urbains. Le caractère informel – ou illégal – et/ou non réglementé des chaînes de valeur de cette viande exacerbe ce risque et limite les tentatives de contrôle. Les possibilités de propagation à partir desquelles les agents pathogènes peuvent infecter les humains et provoquer des épidémies, sont néanmoins considérées comme relativement rares. Cependant, une approche d'atténuation fondée sur les risques est nécessaire et justifiée compte tenu de l'énorme impact de ces événements sur la santé publique, les économies et la société dans son ensemble.

Le SWM Programme contribue à cette approche de minimisation des risques en:

- aidant les peuples autochtones à sécuriser et à exercer leurs droits territoriaux pour gérer durablement les ressources en matière de faune sauvage dont ils dépendent pour leur alimentation, leurs revenus et leur identité culturelle;
- promouvant la production domestique de volaille, de poisson et d'insectes comestibles autour des villes de province pour assurer un approvisionnement durable en protéines en remplacement du gibier chassé;
- utilisant des campagnes de marketing social ciblées pour changer le comportement des consommateurs dans les grandes villes afin de réduire la demande individuelle et globale d'animaux capturés dans la nature;
- aidant les gouvernements à renforcer les lois et réglementations relatives à la chasse, au commerce et à la consommation de la faune sauvage, notamment en termes de sécurité sanitaire des aliments et de santé publique;
- améliorant nos connaissances et notre compréhension des chaînes de valeur de la viande provenant de la faune sauvage grâce à des recherches approfondies, afin de faire des recommandations, d'améliorer les pratiques et de renforcer les capacités, y compris sur la manière de réduire les risques zoonotiques.

Remerciements

Cette note d'orientation a été élaborée dans le cadre du SWM Programme par (dans l'ordre alphabétique): Badi Besbes, Hubert Boulet, Carmen Bullon, Blaise Kuemlangan, Jeffrey LeJeune, Yingjing Li, Markus Lipp, David Mansell-Moullin, Scott Newman, Bruno Portier, Sandra Ratiarison, Kristina Rodina, Eugenio Sartoretto, Keith Sumption, Tiina Vähänen, Sophie Von Dobschuetz, Sheila Wertz-Kanounnikoff et Mette Løyche Wilkie (FAO); J. E. Fa, Robert Nasi et Nathalie Van Vliet (CIFOR); Sandy Andelman, Chris Walzer, Michelle Wieland et David Wilkie (WCS) et Alain Billand, Daniel Cornelis, Ferran Jori et Marisa Peyre (CIRAD).



SWM-programme@fao.org
www.swm-programme.info

Notes

- ¹ Les mesures doivent cibler et donner la priorité aux pays qui ne sont pas en mesure de contrôler le commerce de viande provenant de la faune sauvage et qui sont actuellement les moins bien classés dans l'évaluation de l'état de préparation à faire face aux épidémies, réalisée par la Banque mondiale.
- ² FAO, CIRAD, CIFOR and WCS. 2020. White paper: Build back better in a post-COVID-19 world – Reducing future wildlife-borne spillover of disease to humans: Sustainable Wildlife Management (SWM) Programme. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cb1503en>
- ³ Le SWM Programme est une initiative d'une durée de sept ans (2017-2024) qui vise à améliorer la conservation et l'utilisation durable de la faune sauvage dans les écosystèmes de forêts, de savanes et de zones humides. Des projets de terrain sont mis en œuvre dans 13 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. L'objectif est d'améliorer la réglementation de la chasse de la faune sauvage, d'augmenter l'offre de produits carnés et de poissons d'élevage produits de manière durable, de renforcer les capacités de gestion des communautés autochtones et rurales et de réduire la demande de viande provenant de la faune sauvage, en particulier dans les villes. Il est mis en œuvre par un consortium dynamique de quatre partenaires – l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre français de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) et la Wildlife Conservation Society (WCS) – ayant une expertise en matière de conservation de la faune sauvage et de sécurité alimentaire (www.swm-programme.info).
- ⁴ Des interdictions générales permanentes du commerce et de la consommation de toutes les espèces sauvages pourraient être injustifiées et diminuer l'acceptation des mesures globales. Cependant, dans des circonstances critiques, les interdictions générales peuvent être considérées comme des mesures d'urgence temporaires et/ou localisées lorsque les risques de propagation des agents pathogènes sont jugés particulièrement élevés. Une évaluation des impacts et des mesures d'atténuation et de soutien associées devront être appliquées pour éviter tout effet secondaire à long terme de ces mesures sur le bien-être des personnes, en particulier sur les peuples autochtones et les communautés locales.

Bailleurs de fonds



Financé par
l'Union européenne

Citation recommandée: FAO, CIRAD, CIFOR et WCS. 2020. *Note d'orientation Programme de gestion durable de la faune sauvage (Sustainable Wildlife Management «SWM» Programme) – Reconstruire en mieux dans un monde post-covid-19: réduire les risques de propagation de maladies à l'homme liés à la faune sauvage*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb1490fr>



Certains droits réservés. Cette oeuvre est mise à disposition selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO